

Madame, Monsieur,

Vous devez solder au plus tard le 03 décembre 2025 vos cotisations pour 2025.

Nous avons conscience que ce paiement intervient dans un contexte économique particulièrement tendu et difficile.

Face à cette situation, votre MSA amplifie son travail d'accompagnement des exploitations et entreprises, en vous proposant des solutions pour vous aider à surmonter les difficultés auxquelles vous êtes confronté.

Par conséquent, si vous n'êtes pas en mesure de régler en **toute ou partie** de vos cotisations et contributions, nous vous rappelons que plusieurs dispositifs existent, à savoir :

- Des [plans de paiement](#) ajustés à votre capacité de financement ;
- Des [campagnes de prises en charge de cotisations](#) dans le cadre des enveloppes dédiées et des dispositifs de soutien spécifiques aux filières ;
- La [modulation de vos prochains appels provisionnels](#) ou prélèvements mensuels en 2026.

En cas de difficultés, il est donc important que vous puissiez vous signaler en nous contactant par mail à l'adresse :

msa75blfACCOMPEntreprises.blf@msa75.msa.fr.

Nous sommes à votre écoute pour définir ensemble les actions qui nous permettront de vous accompagner, tout en vérifiant en tant que de besoin que vous bénéficiez bien de tous les droits sociaux auxquels vous et votre famille pouvez prétendre.

Enfin, nous vous rappelons aussi qu'un accompagnement individualisé attentionné peut vous être proposé dans des situations de fragilité, de mal-être ou de surcharge professionnelle.

Soyez donc convaincus que la MSA reste à votre écoute et à vos côtés pour utiliser au mieux les moyens et leviers dont elle dispose.

Franck Guichard,
Le Président

Laurent Pilette,
Le Directeur Général